

FICHE FINANCEMENT - PROMOTION 2026-2029

La prise en charge de votre formation varie selon votre situation à l'entrée en formation. Votre statut restera le même durant la durée de vos études.

- **1) Vous êtes éligible au financement des frais de votre scolarité (24 000€) par la région Ile-de- France si vous remplissez une des situations ci-dessous. Cocher la case correspondante à votre situation et fournir le justificatif demandé :**

Cocher	Votre situation	Justificatif(s) à fournir									
<input type="checkbox"/>	Les jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant)	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie d'une pièce d'identité - Certificat de scolarité pour les dernières années d'études 									
<input type="checkbox"/>	Les jeunes de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation	- Certificat de scolarité de l'année 2024-2025 ou 2025-2026									
<input type="checkbox"/>	Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation	- Justificatif service civique									
<input type="checkbox"/>	<p>Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail à l'entrée en formation, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par France Travail</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Classement INSEE</th> <th style="width: 30%;">Classement France Travail</th> <th style="width: 55%;">Précisions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Catégorie A</td> <td>Catégorie 1, 2, 3 hors activité réduite</td> <td>Personne sans emploi</td> </tr> <tr> <td>Catégorie B</td> <td>Catégorie 1, 2, 3 en activité réduite</td> <td>Personne exerçant moins de 78h par mois</td> </tr> </tbody> </table>	Classement INSEE	Classement France Travail	Précisions	Catégorie A	Catégorie 1, 2, 3 hors activité réduite	Personne sans emploi	Catégorie B	Catégorie 1, 2, 3 en activité réduite	Personne exerçant moins de 78h par mois	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de situation provisoire de France Travail sur lequel figure votre catégorie. <p style="text-align: center; color: green;">Un second exemplaire daté du jour de la rentrée (01/09/2026) vous sera demandé.</p>
Classement INSEE	Classement France Travail	Précisions									
Catégorie A	Catégorie 1, 2, 3 hors activité réduite	Personne sans emploi									
Catégorie B	Catégorie 1, 2, 3 en activité réduite	Personne exerçant moins de 78h par mois									
<input type="checkbox"/>	Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours emploi compétences)	- Justificatif PEC									
<input type="checkbox"/>	Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)	- Justificatif RSA									

FICHE FINANCEMENT - PROMOTION 2026-2029

2) Vous n'êtes pas éligible au financement des frais de scolarité par la région parce que vous êtes :

- Agent public (y compris en disponibilité)
- Les salariés du secteur privé en CDD ou CDI de plus de 78 heures par mois
- toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par transitions pro
- Les abandons survenus dans le mois suivant l'entrée en formation
- Les apprentis
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Les médecins et les sages-femmes diplômés à l'étranger

Cocher la case correspondant à votre situation et fournir le justificatif demandé :

Pour information : le coût de la formation est de 8000 euros par an (soit 24 000€ pour les 3 ans de formation).

Pour rappel : les salariés démissionnaires et/ou en disponibilité doivent s'acquitter du coût total de la formation.

Cocher	Votre situation	Justificatif à fournir
<input type="checkbox"/>	Etudiant salarié en promotion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de prise en charge employeur et/ou organisme financeur - Photocopie du haut de la dernière fiche de paie - Contrat d'engagement de servir signé entre l'employeur et l'étudiant
<input type="checkbox"/>	Etudiant nécessitant une prise en charge individuelle de 8000€ par an (soit 24 000€ pour les 3 ans de formation) Ce qui représente une mensualité de 800€ par mois à rembourser au Trésor Public.	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur honneur d'autofinancement des frais de formation

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Cocher	Designation de la pièce	Validation IFSI
<input type="checkbox"/>	Candidat parcoursup : L'attestation d'admission du site parcoursup	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Candidat FPC : le courrier d'admission suite aux épreuves de selection	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Candidat FPC : Une attestation signee de non-inscription sur la plateforme parcoursup	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fiche administrative promotion 2026-2029 renseignée (Page 1)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fiche financement de votre formation promotion 2026-2029 renseignée (page 2 et 3)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Deux photos d'identité (photomaton ou photographie) Mettre le nom/prénom au dos	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	RIB à votre nom et prénom	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Copie de l'attestation CPAM de droits à l'assurance maladie (pas de carte vitale)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Copie de votre Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité (recto/verso)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Titre de séjour / document de renouvellement du titre de séjour / VISA en cours de validité pour les étudiants extra-communautaire, / mobilité internationale	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	L'ensemble des diplômes obtenus (Ex. : BAC, BTS, DEAS, DEAP...) (pour les bacheliers session de juillet 2026 = relevé de notes accepté provisoirement)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Si diplôme étranger : Attestation de comparabilité de l'organisme ENIC NARIC https://www.france-education-international.fr/article/comment-demander-une-attestation	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Photocopie du "certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)" délivré par le Ministère des Armées (Art. L114-6 du Code du Service National) ou de recensement	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<u>Justificatif pour votre financement voir la colonne justificatif(s) à fournir en fonction de votre situation</u> (page 2 et 3) : <ul style="list-style-type: none"> - Certificat de scolarité pour les années d'études postérieures à l'obtention du baccalauréat - Certificat de scolarité de moins de 2 ans (soit pour l'année 2024-2025 ou 2025-2026) - Avis de situation France Travail - Justificatif PEC (Parcours Emploi Compétences) - Justificatif RSA - Justificatif service civique - Accord de prise en charge employeur et/ou organisme financeur + photocopie du haut de la dernière fiche de paie + contrat d'engagement de servir signé entre l'employeur et l'étudiant - Attestation sur l'honneur d'autofinancement des frais de formation 	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<u>Pour les candidats relevant du parcours spécifique (admission en 2ième année) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Notification de l'avis de la commission d'admission du groupement universitaire 	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<p><u>Pour les candidats ressortissants d'un pays où le français n'est pas la langue officielle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation niveau B2 de maîtrise de langue française (DELF B1 délivrée par l'éducation nationale) 	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	La photocopie d'un titre d'abonnement de transport en commun (pour les remboursements des frais de transports lors des stages – sous conditions)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	L'attestation CVEC pour l'année 2026-2027 https://cvec.etudiant.gouv.fr/	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance couvrant les risques professionnels et spécifiant une prise en charge assurantielle pour les stages paramédicaux en milieu hospitalier et extrahospitalier. (Assurance à souscrire dès le 1er septembre et couvrant la totalité de l'année scolaire)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Annexe 1 : certificat médical de vaccinations conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (Article 14 de l'arrêté du 20 février 2026). Document également disponible sur le site : https://sante.sorbonne-universite.fr/formations/inscription-et-acces-aux-ressources	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<p><u>Pour les candidats mineurs lors de l'entrée en formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Annexe 2 : Autorisation d'effectuer le stage du semestre 1 de la formation complétée par les parents - Annexe 3 : Autorisation d'acte médical sur un étudiant mineur complétée par les parents 	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Annexe 4 : Fiche de consentement à l'autorisation d'utilisation de l'image	<input type="checkbox"/>

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et ajournera l'inscription jusqu'à réception d'un dossier complet.

Le service inscription n'effectuera qu'une seule relance.